

nombreux. Les Rois de France avaient octroyé exemption de tailles et autres immunités au bourg de Cadouin ; ils y établirent un marché toutes les semaines et plusieurs foires dans l'année, pour rendre plus célèbre l'Office Divin qu'on y faisait jour et nuit ; ils donnèrent à l'abbaye les revenus nécessaires pour l'entretien de soixante nouveaux Religieux.

En 1269, saint Louis, accompagné de ses enfants et des princes de son royaume, avant de s'embarquer à Aigues-Mortes pour la dernière Croisade, passa en Périgord et vint à Cadouin ; après avoir accompli ses dévotions envers Jésus-Christ et son *saint Suaire*, il y fit plusieurs libéralités. Charles V, Charles VI et Charles VII s'intéressèrent à la *sainte Relique*. Louis XI ne manqua pas de lui rendre ses devoirs ; il fit de grands présents au monastère, lui accorda de nouveaux Privilèges et donna quatre mille livres tournois de rente annuelle et perpétuelle pour une messe haute, qu'on y chanterait tous les jours pour lui et ses aïeux et pour ses successeurs sur le trône. Cette donation fut, à sa sollicitation, confirmée par la Cour de Rome.

Voici le commencement des Lettres Royales :—
“ Louis, par la grâce de Dieu, roi de France, savoir faisons à tous présents et à venir que, considérant et rappelant à notre mémoire les grandes et singulières grâces que Dieu, notre Créateur, nous a faites.....—
Et pour la grande et singulière dévotion que nous avons toujours eue et avons encore à l'église et abbaye de Cadouin, en laquelle est le très-saint et très-précieux Suaire de notre dit Créateur, avons voué et